

**Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement
Le Sud-Ouest à Montréal**

**Réponses aux demandes de renseignements de la Commission du BAPE
dans le document DQ6**

17 juillet 2015

1. Quelles sont les espèces végétales, ou les caractéristiques des espèces végétales, qui sont compatibles avec les lignes prévues au projet et qui pourraient être plantées dans l'emprise? Sera-t-il requis de conserver une portion d'emprise sans aucune végétation? Si oui, de quelle largeur serait-elle?

Toutes les espèces végétales dans une emprise doivent atteindre 2,5 mètres ou moins à maturité. Puisque l'entreprise n'est pas propriétaire des lots où seront situées les lignes (aérienne et souterraine), toute intervention dans l'emprise, le cas échéant, nécessitera l'accord préalable des propriétaires de ces lots, lesquels pourraient désirer qu'une partie de l'emprise soit sans végétation.

En terminant, il est à noter que ces renseignements sont fournis pour information car, selon la réglementation applicable, la construction des lignes d'alimentation (aérienne et souterraine) et leur raccordement au réseau existant ne sont pas assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement puisque ces lignes sont d'une longueur de moins de 2 km.

2. Selon l'étude d'impact, lors des activités d'information et de consultation : « La Ville de Montréal a demandé à Hydro-Québec de confirmer que le poste ne constituerait pas un risque de contamination du canal de l'Aqueduc, source d'eau potable de la station de pompage Atwater située à proximité de l'emplacement proposé pour le poste, de l'autre côté de l'autoroute 15-20 » (PR3. 1, p. 5-8). Cette confirmation a-t-elle été fournie/obtenue? S'il y a lieu, veuillez déposer la correspondance relative à cette question.

Hydro-Québec a fourni l'information requise à la Ville de Montréal au sujet des sources potentielles de contamination du canal de l'aqueduc dans une correspondance par courriel, qui est présenté ci-dessous.

De : Savard, Johanne [2]

Envoyé : jeudi 26 février 2015 16:49

À : mtrottier@ville.montreal.qc.ca

Cc : Boulé, Pierre; Dezelak, Gordon; bherischi@ville.montreal.qc.ca

Objet : Projet du poste Saint-Patrick à 315-25 kV d'HQ

M. Trottier,

Pour répondre à vos préoccupations exprimées lors d'une rencontre avec nos représentants le 18 février 2014, je vous transmets ci-dessous l'information relative à l'état des sols, aux produits présents dans les équipements projetés et au plan d'intervention de l'entreprise en cas de déversement accidentel. Je joins également la fiche signalétique du type d'huile utilisée dans les équipements du poste Saint-Patrick projeté.

État de contamination des sols

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le propriétaire actuel du terrain, la Pétrolière Impériale (Esso), a réalisé une caractérisation des sols et a ensuite soumis au MDDELCC un plan de réhabilitation du terrain situé au 3400 rue Saint-Patrick. Pour connaître l'état de la contamination avant et après la réhabilitation des sols, ainsi que les méthodes utilisées pour cette réhabilitation, une demande peut être formulée auprès du MDDELCC. Considérant l'usage industriel du terrain, celui-ci sera décontaminé jusqu'au critère C.

Produits présents dans les équipements électriques projetés (Poste St-Patrick)

- Les équipements contenant des contaminants potentiels, à l'extérieur, sont :
 - Les transformateurs de puissance qui contiennent une huile minérale isolante. Cette huile ne contient aucun BPC. D'ailleurs, depuis 1980, Hydro-Québec n'achète plus d'appareils contenant des BPC. Pour remédier à la situation, Hydro-Québec a adopté en 1985 un *Plan d'action sur la gestion des équipements isolés aux BPC ou contaminés par ce produit*. Chaque transformateur est muni d'un bassin de récupération pouvant accueillir 110 % de son volume. Ces bassins de récupération sont également reliés à un séparateur eau-huile. Ces mesures réduisent les risques de contamination de l'environnement.
 - Les batteries de condensateur qui contiennent une huile minérale sans BPC. Ce produit est en quantité limitée et est contenu dans des imprégnants, ce qui réduit le risque de fuite.
- Les équipements contenant des contaminants potentiels, à l'intérieur du bâtiment, sont :
 - Les bancs d'accumulateurs qui contiennent du plomb-acide calcium. Ces équipements sont à l'intérieur du bâtiment et sont installés au-dessus de bassins de captation. Toute fuite est gérée sur le site.

Plan d'intervention en cas de déversement accidentel

Pour toutes ses installations en exploitation, Hydro-Québec met en œuvre un plan d'urgence qui comprend un plan d'intervention en cas de déversement accidentel. Ce plan présente la position des équipements sur le site (séparateur, valves, bassins, regard, etc.), le drainage et les éléments sensibles autour de l'installation. À cet effet, le drainage du poste Saint-Patrick se fera vers la rue Saint-Patrick. De plus, toutes les installations d'Hydro-Québec sont dotées de trousse d'intervention d'urgence adaptées aux particularités du site. À titre d'exemple, le plan d'intervention du poste de St-Bruno-de-Montarville est présenté dans l'étude d'impact du poste Saint-Patrick.

L'étude d'impact du projet Saint-Patrick est accessible via le site du BAPE
: http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/poste_saint-patrick/documents/liste_documents.htm#PR

N'hésitez pas à me contacter pour toute autre question relative à ce projet pour lequel je suis responsable des communications.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, M. Trottier, l'expression de mes plus cordiales salutations.